



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 avril 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Il rend compte de l'évolution de la situation à Abyei ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de mon précédent rapport en date du 30 janvier 2015 (S/2015/77). Il fait également le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

#### II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée relativement calme pendant la période considérée, malgré quelques incidents majeurs, les tensions provoquées par la présence non autorisée d'éléments des forces de sécurité du Soudan et du Soudan du Sud et l'afflux récurrent d'armes légères et moyennes.

3. Le Gouvernement soudanais a laissé en place les 120 à 150 membres de la police du pétrole présents au sein du complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei), en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La FISNUA a également constaté des incursions et la présence de petits groupes de membres armés de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans le sud d'Abyei, en violation du même Accord et des mêmes résolutions du Conseil. Le 19 février, des soldats de la FISNUA ont appréhendé deux membres de l'APLS armés de fusils d'assaut AK-47, à Noong, dans la zone d'Abyei. Le 20 février, deux autres éléments de l'APLS également armés de fusils d'assaut AK-47 ont été appréhendés dans la même zone. Le 29 mars, des soldats de la Force



ont arrêté, près d'Arik, trois soldats de l'APLS en possession de trois fusils d'assaut AK-47, d'une mitrailleuse, d'une roquette, et de cartouches de munitions. Toutes les personnes arrêtées ont été désarmées et remises ensuite aux observateurs du Soudan du Sud.

4. Plusieurs attaques armées, qui ont entraîné des pertes en vies humaines, les enlèvements et les vols de bétail, ont mis à mal la sécurité des populations civiles et attisé les tensions intercommunautaires au cours de la période considérée. Le 2 mars, Marial Achak, située à 35 km à l'est de la ville d'Abyei, a été attaquée par environ 100 individus armés de la communauté misseriya. Au cours de cette attaque, trois personnes ont perdu la vie, quatre enfants (deux garçons et deux filles) ont été enlevés et 24 maisons détruites. La Force a répondu rapidement à cet incident et a réussi à intercepter des hommes armés qui s'enfuyaient vers le nord de Marial Achak. À l'issue d'un bref face-à-face avec des échanges de coups de feu, les soldats de la Force ont arrêté huit de ces individus qui étaient en possession de cinq fusils AK -47, de plus de 400 cartouches de munitions, de trois motocyclettes et d'un appareil radio Motorola. Parmi les huit prisonniers se trouvaient un milicien appartenant à une milice locale, Tora Bora, et qui était chargé de la logistique ainsi qu'un individu qui s'est identifié lui-même comme un agent des services de renseignement des Forces armées soudanaises . Le Gouvernement soudanais a nié toute participation à l'attaque d'un membre des forces armées soudanaises et a accusé une milice du Front révolutionnaire soudanais. Il a en outre fait valoir que le 26 février les milices misseriya avaient riposté à une attaque des Ngok Dinka contre le village d'Al-Shagag, menée par des éléments basés à Marial Achak et soutenus par l'Armée populaire de libération du Soudan. La Force n'a pas pu confirmer l'attaque d'Al -Shagag.

5. Lors d'un autre incident, survenu le 6 avril, le village de Mikol, au nord-est de la zone d'Abyei, a été attaqué par dix miliciens misseriya armés, au cours duquel six Dinka ont été tués et un autre blessé. La force a immédiatement envoyé une patrouille. Elle a découvert les corps de deux attaquants misseriya qui auraient été tués lors de l'incident, mais n'a pas été en mesure d'intercepter leurs assaillants.

6. À la suite de l'incident de Marial Achak, la Force a entamé des négociations avec les chefs des tribus ngok dinka et misseriya, et engagé un dialogue avec les interlocuteurs concernés, y compris le Comité international de la Croix-Rouge et le Fonds des nations Unies pour l'enfance, en vue d'obtenir la libération des enfants enlevés. Concordis International a participé aux recherches avec la communauté misseriya à El Muglad dans le Kordofan méridional. La Force a réussi à obtenir leur libération le 9 avril. La Mission a ensuite transporté les enfants de Diffra à Abyei, où ils ont retrouvé leur famille. Dans le même temps, la Force a libéré les individus qu'elle avait capturés. Six des huit détenus ont été remis aux chefs de la tribu des Misseriya, tandis que les deux autres, le prétendu officier des Forces armées soudanaises et le milicien chargé de la logistique, ont été remis aux autorités soudanaises.

7. De même, parmi les personnes capturées et détenues à la suite de l'attaque perpétrée le 26 janvier, à Mantenten et au cours de laquelle cinq Ngok Dinka ont été tués et un enfant a été enlevé, trois des assaillants, qui sont mineurs, ont été remis aux chefs de la communauté misseriya, le 2 février, et les autres à de hauts dirigeants de la communauté misseriya, à Diffra, le 6 février, après avoir reçu l'assurance que l'enfant serait remis à sa famille et que les assaillants seraient

poursuivis et mis à disposition de la mission pour un interrogatoire plus approfondi, si nécessaire, dans le cadre de son enquête. En l'absence d'une administration et de services de police conjoints, la Force invite les membres du Comité mixte de contrôle d'Abyei à réfléchir aux moyens de garantir une procédure régulière dans le cadre de poursuites à l'encontre de personnes arrêtées dans des circonstances similaires.

8. Dans le même temps, la FISNUA a continué de déployer sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits afin d'empêcher les affrontements intercommunautaires pendant la saison des migrations. Celle-ci consiste à maintenir une zone de désengagement entre les deux communautés, à effectuer des patrouilles dans la zone de désengagement, à procéder à des évaluations du dispositif d'alerte rapide, à déployer des troupes dans les zones de tension potentielles, à effectuer des patrouilles musclées de jour et de nuit, à mener des opérations de surveillance aérienne et à préserver le dialogue avec les communautés et les autorités locales au Soudan et au Soudan du Sud. Trois bases opérationnelles de compagnie sont toujours déployées à Noong, Alal, et Doungap dans le secteur central; Marial Achak dans le secteur sud et Um Khariet dans le secteur nord. Pendant la période considérée, la Force a facilité un total de 34 réunions du Comité mixte de sécurité dans les divers secteurs en vue d'examiner les questions de sécurité avec les membres des deux communautés et de faire le point.

9. L'absence d'institutions garantes de l'état de droit continue de nuire à la sûreté et à la sécurité des membres de la communauté, ainsi qu'au respect de leurs droits fondamentaux, en particulier de ceux détenus dans les centres de détention informels de la communauté. Pendant la période à l'examen, la police de la Force a formé 107 membres de comités de protection communautaires non armés à Agok, au sud d'Abyei, pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de prévention et de détection de la criminalité. Le déploiement de la police de la Force dans les bases d'opérations de Diffra, a été achevé en avril 2015, et des efforts sont en cours pour mettre rapidement en place des comités de protection non armés dans le nord d'Abyei. Des contacts ont été pris avec les dirigeants de la communauté misseriya pour identifier et recommander 50 personnes pour formation aux comités de protection communautaires à Diffra. Également au cours de la période considérée, les conseillers en matière d'égalité des sexes de la police de la Force ont formé 50 femmes aux questions liées à la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence domestique.

10. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de nettoyer, localiser et détruire les restes explosifs de guerre dans toute la zone d'Abyei, permettant au personnel des Nations Unies, aux acteurs humanitaires et aux membres des communautés locales de circuler librement. Du 2 janvier au 31 mars, les équipes du Service ont déminé 84 kilomètres de routes dans la zone d'Abyei et vérifié la sécurité de 125 km supplémentaires. Elles ont continué de rassembler des informations sur la présence de restes explosifs de guerre en procédant à des inspections dans les villes d'Abyei et de Diffra ainsi que dans 56 autres colonies de peuplement. Ces activités ont permis de localiser un stock de munitions explosives abandonnées, qui a ensuite été détruit. Les équipes du Service ont également formé 23 000 membres des communautés dans la zone d'Abyei aux risques posés par les mines afin de mieux les informer des dangers posés par les restes explosifs de guerre.

11. À l'approche de la saison des pluies, la migration des nomades Misseriya vers le sud, à travers la zone d'Abyei est estimée à 35 000 personnes, essentiellement concentrées dans les zones septentrionales de Diffra, Farouk, Mekines, Dumboloya et Goli. La population Ngok Dinka dans la zone d'Abyei a atteint un total d'environ 82 000 personnes, indiquant que 1 000 déplacés supplémentaires auraient effectué un retour au cours de la période considérée.

### **III. Évolution de la situation politique**

12. Le nouveau chef de la Mission, HaileTilahunGebremariam, a pris ses fonctions le 16 février 2015 et a immédiatement pris contact avec des hauts fonctionnaires et les principales parties prenantes des gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, invitant instamment les parties à reprendre rapidement les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

13. Le 5 mars, le chef de la Mission a invité les hauts responsables des gouvernements soudanais et sud-soudanais, du Gouvernement éthiopien et de la Commission de l'Union africaine à participer à une réunion de haut niveau sur la sécurité qui devait se tenir à Addis-Abeba les 11 et 12 mars. Cette réunion avait essentiellement pour objectif d'examiner les tendances en matière de sécurité dans la zone d'Abyei et de convenir de mesures concrètes pour désamorcer les tensions avant que des incidents majeurs ne dégénèrent en guerre ouverte. La réunion n'a toutefois pas eu lieu aux dates prévues, essentiellement à cause du délai trop bref pour l'organiser. Néanmoins, les deux parties ont répondu favorablement à l'invitation.

14. Le 24 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu des consultations sur la situation à Abyei. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la volatilité de la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei, et aux atteintes graves à la sécurité au cours des mois précédents, notamment les meurtres, les enlèvements et les vols de bétail. Dans son Communiqué, le Conseil de paix et de sécurité s'est également déclaré profondément préoccupé par l'absence de mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 et a, notamment, demandé aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour mettre en place l'Administration de la zone d'Abyei. Il a aussi manifesté son appui aux efforts déployés par le facilitateur du Comité mixte de contrôle désigné par l'Union africaine pour convoquer une réunion de ce Comité à Addis-Abeba les 29 et 30 mars, et appelé à l'ouverture immédiate d'un dialogue intercommunautaire, comme demandé par les chefs d'État du Soudan et du Soudan du Sud lors de leur sommet de novembre 2014.

15. Le Conseil de paix et de sécurité a entendu un exposé de la Commission de l'Union africaine concernant l'enquête sur l'assassinat du chef suprême des Ngok Dinka et de membres du personnel de la FISNUA, le 4 mai 2013, et a recommandé que la Commission prenne contact avec les parties s'agissant des conclusions et recommandations de l'enquête en vue de régler définitivement cet incident.

16. La neuvième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei s'est tenue à Addis-Abeba, les 29 et 30 mars, à l'issue de la séance du Conseil de paix et de sécurité du 24 mars, après une interruption de près de deux ans. La réunion a été présidée par le Coprésident sud-soudanais, Deng MadingMijak, son homologue,

Hassan Ali Nimir al-Julla, lui ayant proposé de prendre son tour en témoignage de bonne volonté. L'Union africaine a animé la réunion, à laquelle ont également participé le chef et le commandant de la Force. Le dernier jour, le Président Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a également honoré la réunion de sa présence.

17. Celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère constructive, cordiale et amicale. Dans ses observations liminaires, le facilitateur de l'Union africaine a souligné que tous les membres du Comité mixte de contrôle d'Abyei étaient nouveaux et il a exprimé l'espoir que cela permettrait de donner un nouvel élan aux activités du Comité. Il a lancé un appel en faveur d'un renforcement des relations de travail entre les parties et a exprimé l'espoir que les efforts concertés de la Commission aboutiraient à la stabilisation de la zone d'Abyei. Dans son intervention, la Force a demandé que le Comité assure pleinement l'encadrement politique et administratif de la gestion de la zone de l'Abyei, et crée un environnement propice à la reprise du dialogue entre les communautés et au rétablissement des mécanismes traditionnels de règlement des différends.

18. À l'issue de discussions approfondies, les parties ont décidé de convoquer une réunion des dirigeants traditionnels pendant la dernière semaine d'avril, à Addis Abeba, sous les auspices du Comité mixte de contrôle d'Abyei et de l'Union africaine et avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également décidé de maintenir leur appui aux programmes d'aide humanitaire et de relèvement et développement dans la zone d'Abyei, en garantissant un accès illimité aux agents humanitaires, conformément aux règles et règlements en vigueur de chaque gouvernement. Ils ont condamné toutes les attaques et réaffirmé leur appui pour faire de la zone d'Abyei une zone exempte d'armes. Ils ont en outre décidé de tenir la prochaine réunion du Comité à la suite du dialogue des chefs coutumiers.

19. Suite à la décision du Comité mixte de contrôle d'Abyei de faciliter un dialogue entre les dirigeants traditionnels à la fin du mois d'avril, la réunion a été reportée à la deuxième semaine de mai en raison de la participation du coprésident soudanais, qui est également député du Kordofan occidental, aux élections législatives dans son pays. Néanmoins, la Force a organisé la première d'une série de réunions entre les tribus misseriya et ngok dinka dans les villages de Makir et de Youra, les 15 et 16 avril, en vue d'essayer de rétablir la communication entre les deux tribus au niveau local.

20. Les élections présidentielle et législatives au Soudan ont eu lieu du 13 au 16 avril 2015. Dans la zone d'Abyei, des élections ont été organisées dans la partie nord du territoire, dans les régions en majorité misseriya, et aucune campagne électorale n'a eu lieu dans les zones au sud de Diffra. Le Gouvernement soudanais n'a pas demandé d'assistance administrative ou en matière de sécurité à la Force pour la tenue des élections. Quatre bureaux de vote ont été ouverts, à Um al-Askar, Makines Um Kheriet et al-Haza. Le Parti du Congrès National a présenté Magid Yak et Awin Zakaria Ateem comme candidats aux élections législatives au nom de la communauté ngok dinkas d'Abyei. Ils avaient déjà tous les deux représenté la zone à l'Assemblée législative de l'État du Kordofan du Sud. Aucun incident mettant en jeu la sécurité n'a été signalé à la suite des élections.

#### **IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière**

21. Au cours de la période considérée, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a effectué qu'une seule mission de surveillance aérienne, le 25 mars. Il n'a pu effectuer aucune des patrouilles aériennes prévues, pour divers motifs, dont la pénurie d'appareils en février, le refus par le Gouvernement du Soudan d'accorder les habilitations de sécurité au niveau tactique, l'approbation tardive du plan de contrôle et de vérification du mois de mars par le Soudan du Sud, et la situation tendue en matière de sécurité le long de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le plan de contrôle et de vérification aérien pour le mois d'avril 2015, a été approuvé et signé par les deux parties mais, au 16 avril, aucune des patrouilles aériennes du Mécanisme conjoint n'avait pu être effectuée essentiellement en raison du refus d'accorder une autorisation de vol, au niveau tactique, par le commandant de brigade sud-soudanais responsable de la zone en question et, dans un cas, du refus des membres de la patrouille sud-soudanaise d'accomplir la mission en raison de la situation tendue dans la zone de patrouille.

22. Le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ainsi que les postes de commandement à Kadugli et Gok Machar sont désormais pleinement opérationnels et prêts pour recevoir deux autres compagnies de protection de la force, dont le déploiement est prévu du 1er au 16 mai 2015. Le déploiement de cette force de protection sera essentiel pour aider le Mécanisme à effectuer les patrouilles prévues sur le terrain. La création de deux nouveaux sites dans les secteurs de Malakal et de Bouram avec deux autres unités de protection de la force a été suspendue, dans l'attente de l'évaluation détaillée du Mécanisme que j'ai proposée dans mon précédent rapport (voir S/2015/77, par. 42), laquelle est désormais prévue en mai.

23. Le différend entre les parties sur les coordonnées géographiques de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, en particulier le long de la zone dite des 14 miles, qui entrave considérablement la conduite des opérations du Mécanisme conjoint, est toujours en attente de règlement par les parties dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour les questions politiques et la sécurité. Aucune réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité n'a eu lieu depuis novembre 2014.

24. Le 13 février, des appareils de l'armée de l'Air éthiopienne appuyant un exercice de rotation des effectifs a essuyé des coups de feu en atterrissant à l'aéroport de Kadugli. 96 militaires et quatre membres d'équipage se trouvaient à bord. Bien que l'attaque n'ait pas fait de victime, cet incident suscite de graves préoccupations s'agissant de la sécurité du personnel de la Force et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ainsi que de leur capacité à mener à bien leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. La Mission a tenu des consultations avec le Gouvernement soudanais, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies, en vue de réaliser une évaluation du danger associé à l'utilisation de l'aéroport de Kadugli et de garantir la sûreté des opérations aériennes de la Force.

## VI Situation humanitaire

25. Les organismes, les fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance humanitaire et une aide au relèvement à quelque 82 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et à des rapatriés dans les zones du sud de l'Abyei, dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de la nutrition, de l'éducation, du logement, de l'assainissement de l'eau et de l'hygiène. Environ 15 000 personnes dans des zones du nord d'Abyei ont reçu une assistance dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation interinstitutions des besoins en matière d'aide humanitaire et de relèvement menée à bien à la fin du mois de décembre 2014. Ces conclusions ont été approuvées par le coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei, au début du mois d'avril, ce qui a permis la mise en place du plan d'action humanitaire convenu dans les régions du nord d'Abyei.

26. Un total de 6 800 personnes déplacées supplémentaires provenant de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) ont bénéficié d'un appui dans tous les secteurs, alors que près de 823 personnes nouvellement déplacées à Rumameer, à la suite de l'attaque de Marial Achak, en mars dernier, ont reçu des rations alimentaires et d'autres formes d'assistance. Avec effet à compter du mois de mars, les rations alimentaires distribuées à tous les bénéficiaires autres que les personnes déplacées provenant de l'État de l'Unité ont été réduites de 50 %, en raison du manque de financement. En plus de l'aide alimentaire, les activités clés menées dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'emploi, comprenaient notamment la formation professionnelle pour les femmes et les jeunes, la fourniture de semences et d'outils ainsi qu'une formation destinée aux agriculteurs.

27. En matière de santé et de nutrition, 17 centres de santé opérationnels dans la zone d'Abyei, complétés par des unités mobiles, ont fourni des services de base en matière de santé et de nutrition aux deux communautés. Les mesures en faveur de l'éducation se sont poursuivies, avec la fourniture de matériel d'enseignement et d'apprentissage de base, ainsi que la rénovation des salles de classe. La pénurie de fonctionnaires est l'une des principales difficultés rencontrées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition. Des accords ont été signés par l'UNICEF avec une organisation non gouvernementale locale, afin de fournir de meilleurs services dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance, et par le Programme alimentaire mondial (PAM) avec la même organisation pour des activités de nutrition dans les régions du nord de l'Abyei.

28. Un total de 229 pompes à main ont été fournies et 42 réservoirs d'eau construits dans la zone d'Abyei pour répondre aux besoins en eau potable des deux communautés, y compris les personnes déplacées, les communautés d'accueil, les rapatriés et les nomades. La remise en état des points d'eau s'est poursuivie en même temps que la promotion de pratiques d'hygiène et d'assainissement sûres. Un certain nombre d'articles non alimentaires tels que des jerricanes ont été distribués aux groupes les plus vulnérables, y compris les 823 personnes déplacées de Marial Achak à Rumameer et dans d'autres zones du sud.

29. Les activités de surveillance en vue de protéger les personnes les plus vulnérables contre la violence, l'exploitation et autres violations des droits de l'homme se sont poursuivies dans les zones de retour et les sites de déplacés. Les

activités spécifiques de protection comprenaient la recherche et la réunification avec leurs familles des enfants séparés; l'identification de familles d'accueil pour les enfants vulnérables, tels que les orphelins; et la formation des chefs traditionnels, des jeunes et des femmes à la prévention de la violence sexuelle et sexiste.

## **VI Déploiement de personnel et appui à la Mission**

30. Au 7 avril 2015, la composante militaire de la FISNUA s'élevait à 4 066 membres (120 observateurs militaires, 101 officiers d'état-major et 3 845 hommes), sur les 5 326 autorisés (voir annexe I). La composante de police de la Force totalisait 26 agents de police, originaires de six pays contributeurs différents, sur les 50 agents autorisés. Étant donné l'échec des parties à mettre en place le Service de police d'Abyei, que la FISNUA a pour mandat de former et de conseiller, les agents restant à affecter n'ont pas été déployés.

31. Au cours de la période considérée, la Force a achevé la construction d'installations pour les cinq sites de déploiement pendant la saison sèche, à Noong, DOUNGOP, Alal, Marial Achak et Um Khariet ainsi que le déploiement des contingents et des observateurs militaires pour ces sites. La construction du sixième site à AganyToak est actuellement en cours.

32. Bien que l'achèvement de l'aéroport d'Athony, des bureaux et des locaux à usage d'habitation pour la Police des Nations Unies à Diffra, ainsi que la remise en état des routes principales et d'autres installations mises à la disposition des contingents sont en cours, le maintien des restrictions par le Gouvernement soudanais à l'acheminement de latérite rouge, d'agrégats et autres matériaux de construction depuis le Soudan demeure un obstacle majeur à la réalisation en temps voulu des projets de construction avant le début de la saison des pluies.

33. Trente-trois conteneurs contenant des ensembles d'habitation préfabriqués et du matériel divers ont été acheminés à Gok Machar, et la construction de logements en dur à Gok Machar est en cours. La remise en état des logements existants à Kadugli est également en cours. La construction d'une station clé en main de distribution de carburant et autres services connexes dans le camp de Gok Machar et le forage de deux nouveaux puits à Kadugli sont en cours.

34. La mission a procédé à 96 opérations de transport aérien entre Kadugli et Abyei et mené à bien la rotation de 1 057 militaires. Cinquante-quatre nouveaux véhicules légers et trois chariots élévateurs ont également été livrés à la Mission.

## **VII. Aspects financiers**

35. Dans sa résolution 68/258 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 318,9 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force, du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.

36. Au 16 avril 2015, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la FISNUA s'élevait à 74,2 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date était de 2 167,6 millions de dollars.

37. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 28 février 2015 et le 31 décembre 2014, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

## VIII Observations et recommandations

38. Je félicite les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour la reprise des activités du Comité mixte de contrôle d'Abyei, l'atmosphère constructive qui a présidé aux débats, et pour leur décision de tenir rapidement une réunion des chefs coutumiers. Je demande aux deux coprésidents du Comité mixte de contrôle d'Abyei d'œuvrer en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les chefs coutumiers, pour aider à assurer le succès de cette importante réunion.

39. La réouverture des voies de communication et la reprise de la coopération en ce qui concerne la gestion de la zone d'Abyei par les parties devraient contribuer à créer l'environnement propice nécessaire aux deux communautés pour clore l'enquête sur le tragique assassinat du chef suprême des Ngok Dinka, et rétablir les mécanismes de coopération communautaires indispensables au maintien de leurs moyens de subsistance.

40. Je demande aux deux parties de traduire ce nouvel esprit de coopération par des mesures concrètes en vue de résoudre les questions qui se posent depuis trop longtemps, y compris la reprise de la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011, la création du Service de police conjoint d'Abyei, ainsi que le retrait des unités de la police du pétrole de Diffra. Je prie instamment les deux parties de poursuivre sur cette lancée et de convenir d'une deuxième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei dans les meilleurs délais, à l'issue de la tenue du dialogue des chefs coutumiers et de mettre en œuvre leurs décisions antérieures, y compris les mesures concrètes nécessaires pour qu'Abyei demeure une zone exempte d'armes.

41. Je reste très préoccupé par les récents attentats perpétrés par les milices misseriya à Mantenten, Marial Achak et Mikol et par les incursions répétées d'éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan à l'intérieur de la zone d'Abyei. Les deux gouvernements doivent veiller à ce que les éléments armés opérant sur leurs territoires respectifs restent en dehors de la zone d'Abyei, et que leurs forces armées respectives s'abstiennent également d'entrer dans Abyei.

42. La pratique des enlèvements d'enfants au cours d'incidents mettant en jeu la sécurité est particulièrement déplorable et inacceptable. Je tiens à remercier le Gouvernement soudanais pour son assistance lors de la libération des quatre enfants enlevés à Marial Achak, et le prie instamment ainsi que les chefs coutumiers misseriya, de redoubler d'efforts pour localiser et rapatrier les enfants enlevés à Mantenten.

43. L'absence de progrès dans la mise en place de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la détermination de sa ligne médiane, ainsi que dans l'activation des dispositifs de sécurité des frontières et l'ouverture des couloirs transfrontaliers, en dépit de l'engagement renouvelé des parties aux accords de coopération du 27 septembre 2012, est source d'une inertie préoccupante en ce qui concerne les questions de sécurité aux frontières. J'engage les parties à résoudre leur différend concernant la ligne zéro qui délimite la zone frontalière démilitarisée et à convoquer une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et de sécurité afin

de se pencher sur cette question. Je présenterai les conclusions du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans mon rapport de juin au Conseil pendant qu'il examinera le renouvellement du mandat de la FISNUA en juillet 2015.

44. En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements à Haile Tilahun Gebremariam, le nouveau chef de la Mission, et au général de division Birhanu Gelalcha Jula, le commandant de la Force, pour les efforts qu'ils ont déployés pour renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, souvent dans des conditions très difficiles. Enfin, je voudrais également féliciter mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et le Président Thabo Mbeki, la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, et les remercier pour leur engagement actif en faveur de la stabilisation d'Abyei.

## Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force  
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei  
(y compris le Mécanisme conjoint de vérification)**

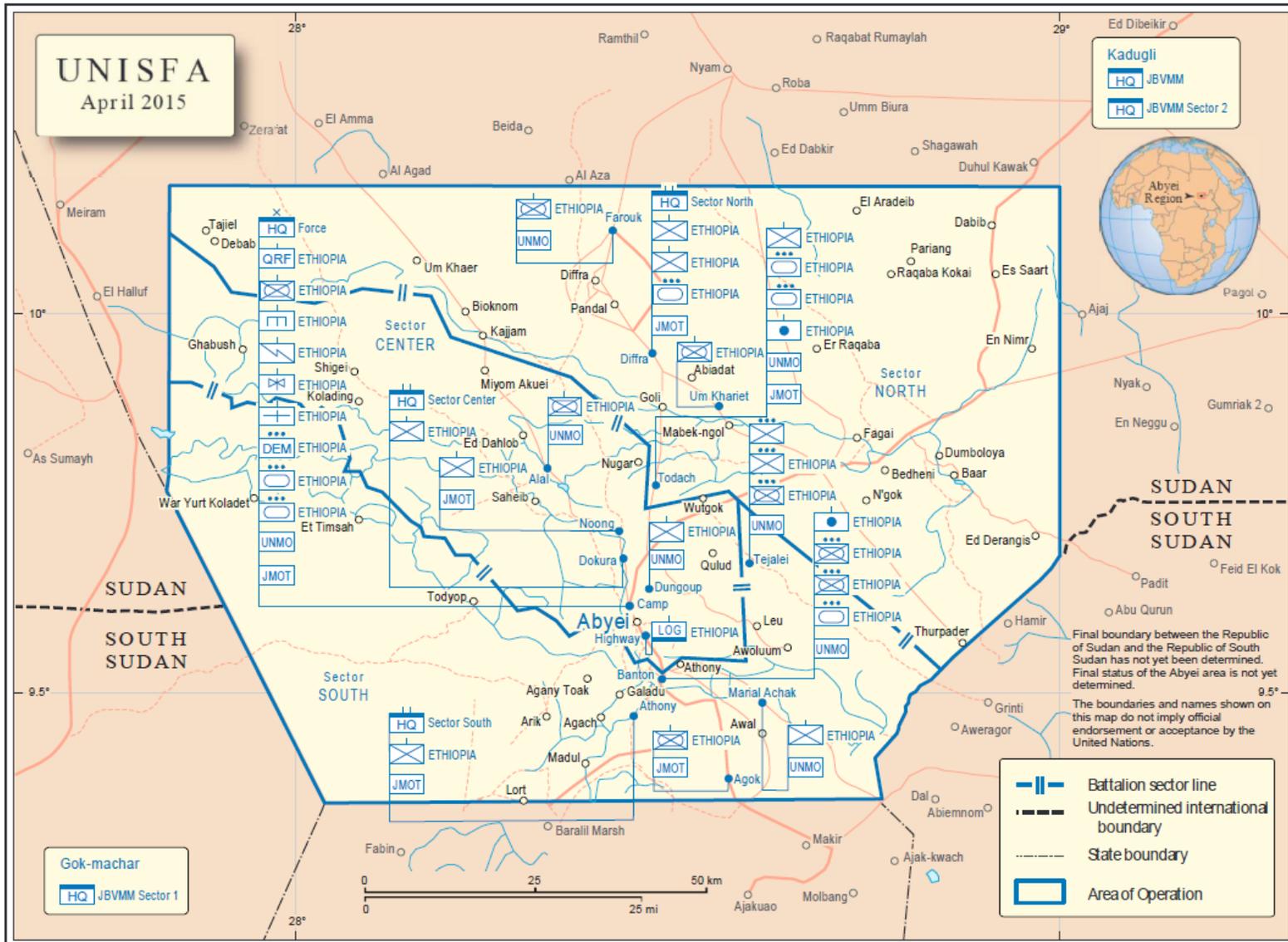
<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>	<i>Total</i>
Bénin	Expert en mission	2	3
	Membre du contingent	1	
Brésil	Expert en mission	2	3
	Membre du contingent	1	
Burkina Faso	Expert en mission	1	1
Burundi	Expert en mission	1	1
Cambodge	Expert en mission	1	1
Équateur	Expert en mission	2	3
	Membre du contingent	1	
Éthiopie	Expert en mission	77	3 997
	Membre du contingent	3 920	
Fédération de Russie	Expert en mission	1	1
Ghana	Expert en mission	2	4
	Membre du contingent	2	
Guatemala	Expert en mission	2	3
	Membre du contingent	1	
Guinée	Expert en mission	1	1
Inde	Expert en mission	2	4
	Membre du contingent	2	
Indonésie	Expert en mission	2	3
	Membre du contingent	1	
Kirghizistan	Expert en mission	1	1
Malawi	Membre du contingent	1	1
Mali	Membre du contingent	1	1
Mongolie	Expert en mission	2	2
Namibie	Expert en mission	2	3
	Membre du contingent	1	
Népal	Expert en mission	1	3
	Membre du contingent	2	
Nigéria	Membre du contingent	2	2
Pérou	Membre du contingent	1	1
République-Unie de Tanzanie	Expert en mission	3	3
Rwanda	Expert en mission	2	4
	Membre du contingent	2	
Sri Lanka	Expert en mission	5	6

---

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>	<i>Total</i>
	Membre du contingent	1	
Ukraine	Expert en mission	4	6
	Membre du contingent	2	
Yémen	Expert en mission	4	6
	Membre du contingent	2	
Zambie	Expert en mission	1	2
	Membre du contingent	1	
<b>Total</b>		<b>4 066</b>	<b>4 066</b>

---

# Annexe I



Map No. 4467 Rev. 25 UNITED NATIONS  
April 2015 (Colour)

Department of Field Support  
Cartographic Section